

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 01/04/19

Présents : MM. J-P LEDUC (Président) , M. P. ALEXANDRE,
M. PANARIELLO Mme RUPERT . M. L. JOUBERT

Absent excusé: Y. AVOIRTE (CD), M. H. SOULE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS SENIORS

D3-A DU 17/02/2019

5206.2 LIMAY A.L.J 2 / BONNIERES FRENEUSE 1

Dossier transmis par la commission de discipline, la commission dit match neutralisé (BONNIERES jouant hors championnat).

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

880747 APPY FC

Le lundi 8 avril 2019 sont prévus 2 matchs en même temps :

- √ OVILLOISE 2 / APPY FC 1
- √ PECQ US LE 1 / APPY FC 1

La Commission maintient le match **LE PECQ US 1 / APPY FC 1** du 8 avril et reporte le match **OVILLOISE 2 / APPY FC 1** au 8 mai 2019.

DEMANDES SENIORS

D2-A DU 14/04/2019

5105.2 JOUY EN JOSAS US 1 / CONFLANS FC 2

Le club de JOUY EN JOSAS ayant déclaré forfait lors du match aller qui devait se dérouler le 04.11.18 à CONFLANS, demande de CONFLANS FC pour que le match soit inversé, en vertu de l'article 23 alinéa 7 des Règlements généraux.

Etant donné qu'à la période considérée le club de JOUY EN JOSAS n'avait pas encore l'accord du District pour jouer hors championnat, le match aller n'est pas considéré comme un match forfait.

La Commission dit match à jouer à JOUY EN JOSAS.

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE B DU 10/06/2019

60117.2 OVILLOISE 1 / PATRON. LAIQUE 1

Accord des deux clubs pour jouer ce match le 20/05/19

La Commission donne son accord.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (COMPTE LIGUE) ERRATUM

Le club ayant régularisé sa situation financière le 21.03.19, la décision ci-dessous du retrait d' « 1 point ferme au classement 2018/2019 de l'équipe CDM D1 PLAISIR PORTUGAIS AS 5. » est annulée.

« Situation du club de 529206 PORTUGAIS DE PLAISIR

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 03/12/2018 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 14/02/2019,

Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,

Considérant qu'entre le 20/12/2018 et ce jour, les équipes ont disputé les rencontres suivantes :

C.D.M. D1 DU 24/03/2019

51688.2 PLAISIR PORTUGAIS AS 5 / ACHERES BENFICA A.P. 5

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 03/12/2018 et retire :

1 point ferme au classement 2018/2019 de l'équipe CDM D1 PLAISIR PORTUGAIS AS 5.

Situation du club de 581511 MANTES OLYMPIQUE FOOTBALL CLUB

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 03/12/2018 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnats et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 20/12/2018,

Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,

Considérant qu'entre le 25/3/2019 et ce jour, l'équipe Séniors 1 a disputé 1 rencontre :

SENIORS D6-A DU 31/03/2019

50693.2 MANTES OLYMPIQUE FC 1 / MANTES USC 2

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 03/12/2018 et retire 1 point ferme au classement 2018/2019 de l'équipe SENIORS D6-A MANTES OLYMPIQUE FC 1.

La commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

Situation du club de 581762 CHANTIERS AJC 78

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 03/12/2018 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 20/12/2018,

Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,

Considérant qu'entre le 25/03/2019 et ce jour, l'équipe a disputé la rencontre suivante :

CDM D2-B DU 31/03/2019

51757.2 CHANTIER AJ5 / ST CYR LUSO 6

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 03/12/2018 et retire 1 point ferme au classement 2018/2019 de l'équipe CDM D2-B CHANTIER AJ 5.

La commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE U19

D1-U DU 17/03/2019

51822.2 CHANTELOUP LES V. USM 1 / VOISINS FC 1

Pris note du rapport de l'arbitre.

Après rappel et absence de rapport des 2 équipes, la Commission sanctionne les 2 équipes d'une amende de 20€ (selon l'annexe 2 du RS du D.Y.F. absence de rapport demandé par une commission) et selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F d'un avertissement et d'une amende de 30 €

U15

D5-A DU 16/3/2019

55016.2 DU 16/3/2019 POISSY AS 4 / MANTES LA VILLE FC1

Après rappel et absence de rapport détaillé des 2 équipes, la Commission sanctionne les 2 équipes d'une amende de 20€ (selon l'annexe 2 du RS du D.Y.F. absence de rapport demandé par une commission) et selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €

U15 D5-B DU 23/03/2019

55066.2 BOUAFLE/FLINS ENT. 3 / ANDRESY F.C. 1

Pris note du rapport de BOUAFLE et de l'arbitre du match.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

U12 ESPOIRS

PHASE 2 DU 16/03/2019

59633.1 POISSY AS 12 / MUREAUX O.F.C. LES 11

Pris note du rapport de Poissy. La Commission sanctionne l'équipe de Poissy selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €

PHASE 2 DU 30/03/2019

59515.1 RAMBOUILLET YVELINES 11 / NEAUPHLE-PONT. 11

Pris note du rapport de Rambouillet.

La Commission sanctionne l'équipe de RAMBOUILLET selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €

PHASE 2 DU 30/03/2019

59580.1 HOUILLES A.C. 12 / VIROFLAY U.S.M. 11

Pris note du rapport de HOUILLES AC et de VIROFLAY.

DEMI-FINALES FUTSAL U15

60329.1 DU 31/03/2019

VERSAILLES FC 1 / GUYANCOURT ESG

L'équipe de Versailles s'étant présentée sans sa tablette la Commission sanctionne l'équipe de Versailles selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €

60330.1 DU 31/03/2019

BOUAFLE-FLINS ENT. 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

L'équipe de BOUAFLES s'étant présentée sans tablette, la Commission sanctionne l'équipe de BOUAFLE selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €

60331.1 DU 31/03/2019

AUBERGENVILLE FC 1 / CROISSY US 1

L'équipe de CROISSY ne disposant pas d'identifiant valable, la Commission sanctionne l'équipe de CROISSY selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €

TIRAGE DES COUPES 1/2 FINALES

COUPE DES YVELINES

SENIORS

Dimanche 7 Avril 2019 à 15H00

60295.1 NEAUPHLE-PONT. 2 / VELIZY ASC 1

60296.1 PLAISIROIS FO 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

COUPE DU COMITE

SENIORS

Dimanche 7 Avril 2019 à 15H00

60297.1 ELANCOURT OSC 2 / MAUREPAS AS 2

60298.1 CONFLANS FC 3 / MARLY LE ROI US 2

COUPE DES YVELINES

CDM

Dimanche 7 Avril 2019 à 9H30

60305.1 CARRIERES S/SEINE US 5 / VILLEPREUX FC 5

60306.1 VOISINS FC 5 / TUGAS FC 5

COUPE DES YVELINES

VETERANS

Dimanche 7 Avril 2019 à 9H30

60299.1 MEZIERES/SERBIE 11 / MANTOIS 78 FC 11

60300.1 BUC FOOT AO 11 / BEYNES FC 11

COUPE DU COMITE

VETERANS

Dimanche 7 Avril 2019 à 9H30

60303.1 VOISINS FC 12 / BOUGIVAL FOOT 12

60304.1 HOUILLES SO 12 / VILLEPREUX FC 12

COUPE DES YVELINES

U19

Dimanche 7 Avril 2019 à 13H00

60301.1 VOISINS FC 1 / PLAISIROIS FO 1

60302.1 CELLOIS CS 1 / HOUILLES AC 2

COUPE DES YVELINES

U17

Dimanche 7 Avril 2019 à 13H00

60311.1 CELLOIS CS 1 / TRAPPES ES 2

60312.1 MUREAUX OFC LES 1 / GARGENVILLE/MEZIERES 1